

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ABONNEMENTS

CAHORS ET DÉPARTEMENT : 10 francs par an.
HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

A NOS ABONNÉS

Au moment où, en vue de la campagne électorale prochaine, le vent est aux journaux quotidiens, nous avons consulté bon nombre de nos abonnés pour savoir s'ils jugeaient utile de recevoir leur journal tous les jours.

La presque unanimité nous a répondu : « Continuez la périodicité actuelle, bien suffisante, (3 fois par semaine) ;

» Diminuez le prix d'abonnement. »

Pour répondre à ce désir, nous portons, dès le 1^{er} janvier 1889, le prix d'abonnement au *Journal du Lot* à

10 francs par An.

(Nous tiendrons compte à nos anciens abonnés de la différence).

L'attitude du *Journal du Lot* sera toujours la même :

Eviter les querelles personnelles et les passions de parti ;

Respecter l'abonné par une discussion toujours calme et courtoise ;

L'informer sur toutes choses sans parti-pris ;

Donner le plus grand développement aux questions économiques et agricoles qui font surtout l'objet de ses préoccupations.

En un mot, présenter au lecteur un journal qui le renseigne sur toutes les questions pouvant l'intéresser, assez souvent pour le tenir bien au courant des affaires publiques, assez bon marché pour qu'il puisse s'y abonner sans trop grever son budget.

C'est un sacrifice considérable que nous nous imposons, mais dont, certainement,

tous les hommes sérieux de notre département nous tiendront compte, en nous adressant leur adhésion.

LA DIRECTION.

A nos correspondants : Toutes les personnes qui, s'inspirant du programme ci-dessus, voudraient nous adresser régulièrement des communications intéressant leur

commune ou leur canton, seront inscrites pour un abonnement gratuit. Nous les prions de nous en faire la demande au plus tôt.

Cahors, le 3 janvier

1889

Au moment où l'année 1888 vient de finir, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil en arrière, d'examiner les faits qui se sont produits, et d'en déduire les conséquences politiques qu'ils comportent.

L'année 1888 a vu se dérouler des événements importants qui ont produit dans le monde entier et surtout en Europe une vive émotion.

La mort de deux empereurs d'Allemagne succombant dans le court intervalle de trois mois, les espérances que le nouveau règne avait fait concevoir et les craintes qu'il a inspirées, les incidents regrettables survenus à la frontière qui ont failli mettre la paix en péril, la haine de l'Allemagne se manifestant contre la France avec une ténacité toute tudesque par des taquineries indignes d'un grand peuple et surtout par la persistance avec laquelle cette nation cherche à nous isoler en Europe ; tous ces faits sont encore présents à la mémoire.

Sans doute, la paix n'a pas été troublée pendant l'année qui vient de s'envoler sur l'aile du temps, mais combien de fois l'horizon a été menaçant ; combien de fois des nuages, portant la tempête, ont obscurci le ciel changeant de la politique !

Longtemps on a craint qu'une étincelle ne mit le feu aux poudres et ne provoquât une conflagration générale. Cette étincelle, elle pouvait partir de Sofia ou de St-Petersbourg, car la triple alliance a souvent rapproché à la Russie de masser des troupes sur la frontière allemande et sur la frontière autrichienne et de se préparer à la

guerre.

Nous avons échappé à ce danger. Mais ce serait se faire une étrange illusion que de croire qu'il est conjuré.

Non, l'héritage que l'année 1888 laisse à 1889, n'a rien de consolant.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur l'Europe, de lire ce qui s'imprime à l'étranger, de voir les préparatifs militaires que l'on fait de toutes parts et les lourds sacrifices que l'on s'impose dans ce but.

On a beau répéter que l'on veut la paix, que l'on désire vivre en bonne harmonie avec tous ses voisins, les actes donnent un démenti formel à ces assertions purement fantaisistes.

C'est l'Allemagne qui a créé cette situation anormale ; c'est elle qui a inventé le régime barbare de la paix armée, sous lequel les peuples succomberont.

Elle en portera la responsabilité devant l'histoire, et peut-être un jour viendra où elle en subira les conséquences économiques.

Ce sera justice.

En attendant, l'Europe est devenue une sorte de camp retranché, où le bruit des fonderies de canons et d'engins de destruction a remplacé le bruit de la filature et du métier de l'ouvrier.

Cet état de choses est le résultat de la guerre de 1870-71.

L'Europe est punie par où elle a péché.

Elle a laissé écraser la France et détruire l'équilibre européen.

Elle supporte les conséquences de son erreur.

Cette situation ne saurait durer longtemps encore.

Le fardeau est trop lourd. Si on ne l'allège, les peuples finiront par le secouer.

Que sera l'année qui commence ?

Nous l'ignorons.

Puisse-t-elle être aussi pacifique que celle qui vient de disparaître !

★★

Puis, s'adressant à son compagnon :

— N'êtes-vous point d'avis que nous partions, puisque vous acceptez une place dans mon carrosse ?

— A votre entière disposition.

En ce moment, le majordome Bazin surgit sur le pas de la porte :

— Mademoiselle de la Tremblaye, annonçait-il, désire présenter ses devoirs à M. le chevalier.

Aurore entra derrière Bazin. Elle était encore un peu pâle et paraissait un peu émue. D'une démarche noble et gracieuse, elle s'avança vers M. d'Herblay.

— Monsieur, lui dit-elle, on vient de m'avertir que nous étions sur notre départ, et vous ne pensiez pas, je l'espère, que j'allais me séparer de vous sans vous remercier du fond de l'âme des soins que vous m'avez prodigués et des délicates attentions dont vous m'avez entourée sans me connaître.

Le vieillard s'était levé courtoisement pour la recevoir.

— Mademoiselle, répondit-il, je suis trop payé de ces soins — dont vous exagérez certainement la valeur — par la satisfaction que j'éprouve en voyant qu'ils ont pu vous être de quelque utilité. Vous ne vous sentez plus de votre indisposition, je suppose ?

— Grâce au ciel, et surtout grâce à vous...

— Oh ! n'insistez pas sur ce point : ce serait me désobliger, et je vous le demande au nom du service rendu.

— Je me tais donc, puisque vous l'exigez ; mais cette reconnaissance, dont vous arrêtez l'expression sur mes lèvres, je la garde, sincère et

REVUE DES JOURNAUX

La France vue de l'étranger

Le grand journal de la chancellerie russe, le *Nord*, termine ainsi un long et remarquable article sur la situation de la France :

« Depuis la cassure historique qui l'a violemment séparée d'une dynastie, « d'une grandeur sans égale, » et qui a empêché le passage de l'ancien régime au nouveau de s'opérer régulièrement, sous les auspices du souverain peut-être le mieux fait pour se prêter à cette œuvre de transition, depuis un siècle enfin, la France a cherché au travers des péripéties les plus extraordinaires un gouvernement qui s'adaptât à ses besoins et à ses aspirations.

» Elle a pu être parfois coupable d'entraînements, elle n'a pas toujours bien compris ses propres intérêts, tout cela est possible ; mais l'histoire nous la montre constamment disposée à ouvrir un large crédit à chacun des gouvernements qui se succèdent, et si elle se reprend graduellement lorsque ceux à qui elle s'était donnée n'ont pas répondu à ce qu'elle était en droit de réclamer d'eux, ce n'est pas là une preuve d'inconsistance et de variabilité d'humeur, comme on est trop disposé à l'en accuser, c'est plutôt un indice de bon sens, d'instinct sûr et persévérant.

» Elle demande un gouvernement assez désintéressé, assez fort et assez patriote pour se placer au-dessus de l'esprit de parti, pour l'aimer et la respecter avant toutes choses, qui assure son développement paisible et normal en garantissant sa sécurité à l'intérieur et sa dignité à l'extérieur, qui favorise, en dehors de toute estampille imposée, le rôle éminent qu'elle joue dans le mouvement de la civilisation, qui la laisse marcher à son pas, conformément à ses habitudes, à ses traditions, à son génie national.

« C'est là une exigence modeste, raisonnable, légitime qui doit trouver un jour satisfaction. Nous en sommes convaincus, car enfin la France ne subit pas la fatalité d'une malédiction légendaire. Elle n'est pas le Juif-Erreur des nations ! »

Le Figaro :

Il n'est douteux pour personne que le Centre et le parti opportuniste cherchent à reprendre le pouvoir ; mais ce qui leur manque surtout, c'est l'énergie nécessaire à l'attaque, et ils pensent trouver un appui utile dans le concours de certains membres de la Droite. Aussi, malgré leur timidité et leur indécision ordinaires, MM. Ribot, Rodat, Laureçon, Fleurens, Récipon, etc., se sont sérieusement mis à l'œuvre.

« Nous n'avons qu'à nous unir ensemble contre les radicaux et le boulangisme, réplient-ils souvent aux conservateurs, nous ne combattrons pas aux élections prochaines ceux qui viendront avec nous

vivace, en mon cœur...

Elle ajouta en se tournant vers notre héros, qui, de la table voisine, la regardait et l'écoutait comme on regarderait et comme on écouterait la Vierge :

— Comme celle que je conserve à monsieur, qui m'a défendue, protégée...

Cette phrase sonna ainsi qu'une musique céleste à l'oreille charmée du breton.

Il chercha à répondre quelque chose de digne, de choisi, de galant.

Mais il ne trouva guère que cette exclamation, qui sortit assourdie et tremblante de sa poitrine gonflée de plaisir :

— Mademoiselle, oh ! mademoiselle !...

Pendant qu'Aurore parlait, le chevalier la dévisageait, la détaillait, la déshabillait, pour ainsi dire, avec une singulière attention. La jeune fille s'en aperçut. Elle se sentit mal à l'aise sous cet examen. Elle salua donc et fit un pas pour se retirer. Mais le vieux seigneur la retenant du geste :

— Pardonnez-moi une question... Votre nom, que l'on m'a seulement appris tout à l'heure, est loin de m'être inconnu... Seriez-vous, par hasard, parente du marquis de la Tremblaye qui fut capitaine des chasses sous le feu roi ?

— Je suis sa petite nièce, monsieur...

— Un excellent gentilhomme, sur ma foi ! De relations fort agréables. Nous nous sommes rencontrés chez des amis communs. N'avait-il pas épousé une veuve, une étrangère, je crois ?

— En effet, une Hongroise, la veuve d'un marquis de la province de Pesth.

(A suivre)

16 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

V

— Oui, répondit le vieux seigneur, c'est quel que cadet de Bretagne, — hobereau pauvre ou gentilhomme laboureur, — qui s'en va chercher fortune à Paris et qui me paraît avoir de quoi faire son chemin : honne mine, langue bien pendue, du sang-froid, une certaine réserve...

— Avec cela, rebelle comme Milon de Crotonne. — Certes ; taillé pour arrêter du doigt les meules de moulin, comme Bernard de Carpio, ou pour arracher les grilles, comme le géant d'Ocana.

Et une ombre voila le visage d'Aramis : rendons-lui, pour un instant, ce nom de sa jeunesse.

Il appuya son coude sur la nappe, son front dans sa main et songea.

Le nom de Porthos lui revenait involontairement sur les lèvres, comme l'image de Porthos lui revenait, malgré lui, devant les yeux : le Porthos de l'heureux temps de leurs premières prouesses, prestant, étoffé, magnifique sous sa casaque de mousquetaire et son baudrier en broderies d'or,

« qui reluisait comme les écailles dont l'eau se couvre au grand soleil » ; le Porthos de la procureuse Coquenard, de l'enclos des Carmes Deschaux et du bastion Saint-Gervais ; le Porthos, dont le poignet fabriquait un cerceau avec une barre de fer et un tire-bouchon avec le manche d'une pelle à feu...

Puis encore, le Porthos vieilli, mais toujours solide, qui, admis à la table du roi, faisait l'admiration de celui-ci et des courtisans de Versailles par sa façon d'expédier les filets d'agneau, de dévorer les faisans et d'escamoter les terrines de perdreaux et de râles...

Et toujours le Porthos au cœur simple et vaillant, désintéressé, loyal, souriant, invincible, — prêt à se sacrifier au salut des autres, comme si Dieu ne lui avait donné sa force que pour cet usage, — et si fidèle à la devise des quatre amis : *Tous pour un, un pour tous*.

Le repas des deux gentilhommes s'acheva dans le silence. Aramis rêvait. M. de Boislaurier respectait sa rêverie.

A la table voisine, on ne causait pas beaucoup plus. Chacun mettait les morceaux doubles. Vincent Paquedru, qui s'était copieusement restauré à la cuisine, n'allait-il pas, d'un moment à l'autre, apparaître au seuil de la salle pour prononcer ce sacramental : *En voiture !* la joie des aubergistes, l'effroi des voyageurs, qui est passé de la bouche des conducteurs de coche du dix-septième siècle dans celle de nos tyrans de diligences modernes et de nos employés de chemins de fer.

Après le fruit, le vieux seigneur interpella l'hôtelier :

— Faites atteler, commanda-t-il.

on pourra constituer, une fois à la Chambre, une majorité de gens raisonnables et modérés. »

Sans avoir pris un caractère officiel, ces conversations se sont renouvelées fréquemment, nous pouvons l'affirmer, nous le savons. Il faut dire qu'elles ne semblent pas devoir aboutir à un résultat quelconque. MM. Lepoutre, Le Gavrian, Jonglez, Pion, Armand, Viellard, qui ont toujours été considérés comme les plus accessibles à ces séduisantes propositions de pacification, ont plus d'une fois répondu qu'il est trop tard aujourd'hui pour faire cette concentration; mais c'est à ces conciliabules parlementaires, beaucoup plus qu'aux discours de M. Challemel-Lacour au Sénat et de M. Jules Ferry à l'hôtel Continental, que la déclaration des Droites a voulu répondre.

Les vacances du jour de l'an ne devant durer que quelques jours, les députés de la Droite ont tenu à couper court, avec un peu d'éclat, à des pourparlers qu'évidemment on aurait voulu reprendre à la rentrée. Ils estiment que la façon dont le ministre Rouvier a répondu en 1887 à leur esprit de conciliation doit enlever à leurs collègues toute velléité quelconque d'un retour à une attitude analogue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 décembre

Une proposition d'amnistie pour les citoyens condamnés pour faits de grève est mise aux voix et repoussée par 325 voix contre 113.

M. Peytral, ministre des finances, insiste alors sur la nécessité qu'il y a de promulguer le budget dès demain matin, nécessité politique et plus encore financière. Malgré cela, la Chambre repousse la disposition ajoutée par le Sénat à l'article 30 de la loi des finances.

Le désaccord persiste donc entre les deux Chambres.

Le Sénat ayant finalement cédé et accepté la rédaction de la Chambre sur le seul point demeuré en litige, il n'y avait plus à s'occuper du budget.

SÉNAT

Le ministre des finances dépose le budget qui a été voté hier par la Chambre et qui est renvoyé à la commission sénatoriale des finances.

Est discuté le projet de budget extraordinaire de la guerre pour 1889.

M. Buffet insiste sur la gravité du projet dont le vote ne lui paraît pas urgent. Il demande au gouvernement de se préoccuper des ressources pour faire face aux crédits sollicités et il critique les obligations sexennaires. Il ne veut voter que les crédits convertis par des ressources disponibles.

M. Boulanger lit un rapport sur le budget ordinaire et conclut à une demande d'annulation du crédit rétabli par la Chambre et non employé au ministère de l'instruction publique, au vote d'une diminution de crédit demandée sur le budget de la justice coloniale et à l'acceptation des modifications proposées, hormis l'article additionnel de la loi de finances que la commission maintient, malgré la Chambre.

L'ensemble du budget est voté par 226 voix contre 18.

Est reprise la discussion du budget extraordinaire de la guerre, sur la demande de M. de Freycinet, qui réfute les critiques de M. Buffet et explique que des réductions ont été déjà opérées après une étude approfondie par le conseil supérieur de la guerre.

M. Trarieux combat l'émission des nouvelles obligations sexennaires et défend l'amendement Buffet, demandant que les crédits de 117 millions seulement soient votés, et il affirme que nul ne refusera de voter un impôt nouveau pour être affecté à ces dépenses, quand M. de Freycinet le proposerait.

M. Tirard, président de la commission, insiste sur l'importance de la question et déclare qu'il faut pour réaliser le programme des travaux, avoir recours à d'autres ressources que celles actuelles. Il rappelle les déclarations faites dans la commission par le ministre relativement à l'emprunt. Il les réprouve. Il préconise les moyens employés par l'Assemblée nationale en 1871-72.

En présence d'une nécessité inéluctable, il faut s'adresser au pays. En attendant, il est indispensable de voter les crédits nécessaires à la défense nationale.

Le budget est adopté par 232 voix contre 9, après le rejet de l'amendement Buffet.

M. Boulanger lit le rapport sur le crédit supplémentaire de quatre millions pour les instituteurs.

Le ministre des finances dépose le projet de budget de 1889 retour de la Chambre.

M. de Lareinty. — Si j'espérais que le Sénat aurait assez d'énergie, je ferais constater que nous ne sommes pas en nombre. Mais comme je n'ai pas cet espoir, je renonce à cette constatation.

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Floquet proteste contre le langage de M. de Lareinty. Il dit que le gouvernement, loin d'exercer une pression sur le Sénat, a défendu ses résolutions avec beaucoup d'énergie.

M. Boulanger, rapporteur, demande au Sénat de voter le projet tel que la Chambre l'a adopté.

L'ensemble du projet est adopté par 203 voix contre 29.

Le Sénat adopte ensuite, par 228 voix contre 116, le crédit de 3,900,000 fr. pour les dépenses de Pen-

seignement primaire.

Le président du conseil monte à la tribune et donne lecture du décret du président de la République prononçant la clôture de la session extraordinaire.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Légion d'honneur. — Sont nommés : Commandeur, M. Louis-Désiré-Eugène Verrier, général de brigade, commandant la 66^e brigade d'infanterie, 37 ans de services, 21 campagnes, 4 blessures, officier du 10 octobre 1870.

Chevaliers : M. Bévérini-Vico, préfet du Lot.

M. Talou, conseiller général.

Notre compatriote M. Latour d'Affaure (Jean-Maurice-Edmond), colonel au 110^e de ligne, a été nommé officier de la légion d'honneur.

Un de ses frères, M. Latour d'Affaure (Jean-Louis), capitaine au 3^e régiment de marche en Cochinchine a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

Chevalier, M. Lebraud, maréchal-des-logis de gendarmerie, (17^e légion bis).

Médailles militaires. — Par décret, a été conférée la médaille militaire aux sous-officiers et gendarmes dont les noms suivent :

M. Carle, adjudant au 7^e régiment de ligne.

Gendarmerie, 17^e légion bis : MM. Bart, brigadier; Mamus, Flouyrac, Grandval, Orsoni, Gary, gendarmes.

M. Bernardin, secrétaire général de la préfecture du Lot, vient d'être élevé sur place à la 2^e classe de son grade.

Nous enregistrons avec plaisir cet avancement mérité.

Distinctions honorifiques. — M. Calmon, sculpteur, directeur de l'École municipale de dessin de Cahors, est nommé officier de l'instruction publique.

Palmes académiques. — M. François Cangardel, bibliothécaire de la ville et un des membres les plus distingués de la Société des Etudes du Lot, vient d'être nommé officier d'académie.

Appréciant au plus haut degré l'homme excellent et le savant trop modeste, nous nous réjouissons de cette distinction, car jamais une plus méritée n'a orné la boutonnière d'un citoyen de mérite.

Elle a surtout le rare avantage — c'est peut être l'excuse de son retard — d'être venue vers celui qui l'a obtenue sans avoir été sollicitée, ce qui lui donne un prix véritablement exceptionnel.

Nos plus vives félicitations à M. François Cangardel.

Sont nommés officiers d'Académie :

MM. Lorguie, président du tribunal civil à Cahors; Lanaspéze, professeur de mathématiques au lycée de Cahors; Prieur, professeur de rhétorique au collège de Figeac.

MM. Soulaacroix et Mouliérat, de l'Opéra-Comique.

M. Couvrat-Desvergues, ingénieur des ponts-et-chaussées, quitte le service de l'Etat pour passer à celui de la compagnie d'Orléans. Il est nommé ingénieur en chef de la circonscription de Poitiers, en résidence dans cette ville.

M. Couvrat quitte Cahors aujourd'hui même.

L'Annuaire officiel du Lot contient cette année en 2^e partie la fin d'un travail important de M. Baudel, proviseur du lycée d'Albi, notre savant compatriote, sur l'École Centrale du Lot (1796-1804). Nous nous faisons un plaisir de publier avec l'agrément de l'auteur ces pages intéressantes sur notre vieux Quercy.

Gymnastique. — Le diplôme de maître et de maîtresse de gymnastique est conféré, dans notre département à MM. Carrière, Loujou, Miquel, Touriol, Tasse, Chabrignac, Lacombe, Bouyssou, Couderc, Alis.

M. Zeller, docteur ès-lettres, inspecteur d'académie à Laon, ancien professeur d'histoire au lycée de Cahors, est nommé recteur de l'académie de Chambéry.

Tabacs. — La livraison des tabacs commencera le 7 janvier prochain au magasin de Souillac et le 14 janvier au magasin de Cahors.

Armée territoriale. — Les officiers

de réserve dont les noms suivent, ayant accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés au 131^e territorial : MM. Loubon, lieutenant de réserve au 144^e régiment d'infanterie; Garach, sous-lieutenant de réserve au 20^e régiment d'infanterie; Lanelongue, sous-lieutenant de réserve au 20^e régiment d'infanterie; Lamouroux, sous-lieutenant de réserve au 59^e régiment d'infanterie; Séré, sous-lieutenant de réserve au 20^e régiment d'infanterie.

Répartition des classes. — La loi sur le recrutement, actuellement en discussion à la Chambre, ne pouvant être applicable à partir du 1^{er} janvier 1889, les préfets viennent d'être invités à transmettre aux maires, comme cela a lieu chaque année, le tableau de répartition des classes; il résulte de ce tableau qu'à partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 1^{er} juillet 1889 les vingt classes astreintes au service militaire en vertu de la loi de 1872 se trouveront réparties de la façon suivante :

Armée active : classes de 1883, 1884, 1885, 1886 et 1887;

Réserve de l'armée active : classes de 1879, 1880, 1881 et 1882;

Armée territoriale : classes de 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878;

Réserve de l'armée territoriale : classes de 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Réservistes

Deux classes de réservistes seront appelées l'année prochaine : les classes de 1880 et de 1882.

La convocation de l'infanterie comprendra comme d'habitude deux catégories de réservistes, les hommes exercés et les hommes non exercés.

Les réservistes appartenant aux sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, aux sections d'infirmiers et aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration continueront à être appelés pendant toute l'année, suivant les besoins du service, par ordre d'appel individuel.

Armée territoriale

Pour l'armée territoriale, la convocation comprendra la seconde partie des classes de 1876 et 1877, c'est-à-dire :

Dans l'infanterie, les 1^{er}, 2^e bataillons des régiments de numéros impairs et les 2^e bataillons des régiments de numéros pairs.

Dans la cavalerie, les escadrons de numéros impairs.

Le mode d'appel des territoriaux affectés aux sections d'administration et d'infirmiers est le même que pour les réservistes de ces sections.

Les dispensés

Il est à peu près certain que, pour des raisons budgétaires, les deux classes de dispensés de l'article 17 qui devaient accomplir en février et en avril 1889 une période d'instruction d'un mois, ne seront pas convoqués; seuls, les dispensés des classes de 1884 et 1885, qui ont obtenu en 1888 un sursis d'appel, seront appelés le 1^{er} mars pour un mois.

Les Prévoyants de l'Avenir. — Les adhérents à la Société civile de retraites : Les Prévoyants de l'Avenir sont prévenus que la recette mensuelle s'effectuera dimanche prochain, 6 Janvier, de 10 heures à midi dans une des salles de la Mairie.

Les adhésions nouvelles seront également reçues par les membres du bureau qui se tiendront à la disposition du public pendant les deux heures que durera la recette.

Lancement du pont de Saint-Cirq-Lapopie. — Lundi en lieu le lancement du pont métallique sur le Lot, à Saint-Cirq-Lapopie, construit par MM. Roudier et Tamarelle de Bergerac.

L'opération qui a parfaitement réussi, a été faite en présence de M. Gaston, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Le montage et le lancement du tablier ont été dirigés par M. Dalancourt, ingénieur civil à Candéran (Gironde).

Société orphéonique. — Notre Société chorale, qui a toujours comme grand patron M. le maire de Cahors, vient d'accepter, à l'unanimité, sa nouvelle commission, ainsi composée :

Président, M. Delport, conseiller général; vice-président, M. Bernardin, secrétaire général du Lot.

Membres de la commission. — MM. Talou, conseiller général; Parazines, adjoint au maire; Rodolosse, architecte départemental.

Elle a nommé à l'unanimité :

Président honoraire, M. Mazières, ancien président.

M. Poudou en reste toujours le directeur.

Caserne de gendarmerie. — La commission d'enquête, appelée à donner son avis sur la construction, dans l'enclos Minrot, de la nouvelle caserne de gendarmerie de Cahors, s'est réunie vendredi, sous la présidence de M. Bernardin, secrétaire général de la préfecture.

La commission a donné un avis favorable. Il ne reste donc plus qu'à provoquer le décret d'utilité publique.

Revue. — Samedi, à 1 heure et demie, a eu lieu, sur la place Thiers, une revue d'effectif des troupes de la garnison de Cahors. Tous les hommes étaient en tenue de campagne.

COMITÉ D'INITIATIVE

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT A

Clément Marot

Présidence de M. Valette, président.

Dès l'ouverture de la séance, M. Laroussilhe, l'un des secrétaires, annonce qu'à la suite du vœu formé par le Comité d'initiative, il s'est rendu auprès de M. Jules Combarieu, agrégé de l'Université, professeur de littérature à l'École de Cluny, et l'a prié de vouloir bien mettre son talent au service de l'œuvre en faisant à Cahors une conférence sur Clément Marot.

M. Combarieu a répondu qu'il est entièrement à la disposition de la Société et qu'il se fera un plaisir de contribuer ainsi à la réussite de son projet. Il a ajouté qu'il laisse au Comité d'initiative le choix de la date à laquelle la conférence doit être faite.

Le Président annonce qu'un certain nombre de membres du Comité d'honneur ont déjà envoyé leurs souscriptions. D'autres personnes ont également souscrit en assez grand nombre. Le Comité décide que la première liste de souscriptions sera incessamment publiée.

Enfin certains membres font remarquer que plusieurs journaux politiques et revues littéraires ont annoncé le projet de la Société et fait des vœux pour sa réussite.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Président,

H. VALETTE.

Le Secrétaire,

J. BLANC.

Ponts et chaussées. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 18 décembre courant :

M. Cablat Casimir, conducteur des ponts et chaussées, agent cantonal à Gourdon est chargé du service de la subdivision de Catus, en remplacement de M. Goursat appelé dans la Charente au service de la construction du chemin de fer de Confolens à Exideuil.

M. Mouliérat Ernest, conducteur des ponts et chaussées est chargé de la subdivision cantonale de Gourdon en remplacement de M. Cablat.

M. Dijos, conducteur des ponts et chaussées récemment nommé au service ordinaire du Lot est attaché au bureau de M. l'ingénieur de Gourdon.

Sapeurs-pompiers. — Par décret de M. le Président de la République, notre compatriote, M. Léon Gary, agent-voyer de 1^{re} classe architecte à Bergerac, sergent major de la compagnie des sapeurs-pompiers de cette ville vient d'être nommé lieutenant à la même compagnie en remplacement de M. Defengère, démissionnaire.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 28 décembre

Affaire de Labastide-Marnhac. — Le substitut, au début de l'audience, donne quelques explications sur la qualité de Larroumeg, qui n'est pas effectivement garde champêtre, comme l'avait indiqué la citation, mais simplement un citoyen agent de police chargé d'un service de ministère public.

Il retient donc contre Baudet les insultes contre cet agent.

Le tribunal lui-même retient le délit, ainsi que celui de menaces au maire par Jean Massip, de coups et blessures commis par Besse et de détention de dynamite par Larroumeg.

Il relaxe Antoine Massip, Miquel et Arnaudet des fins de la plainte.

En conséquence, il condamne Baudet, à 16 francs d'amende; Jean Massip, à 25 francs d'amende; Besse, à 16 francs d'amende et Larroumeg, à 100 francs d'amende.

Affaire Valmary. — Le nommé Valmary, marchand de vins à Cahors, est condamné à 400 francs d'amende et à la confiscation des objets saisis pour avoir transporté sans acquit à caution six barriques de vin. Valmary fait défaut.

Le nommé Louis Conquet a été pris, le 17 novembre, à Concots, portant 10 kilos de tabac de contrebande. Il est condamné par défaut à 300 francs d'amende.

Jacques Gardel a été pris portant 105 paquets d'allumettes de contrebande. Il est condamné à 300 francs d'amende.

Vagabondage. — Jean Lagane, âgé de 52 ans, mineur à Decazeville, a été trouvé mendiant un morceau de pain. Il n'a jamais été

condamné. Il a, dit-il, toujours travaillé jusqu'au moment où il n'a plus eu de travail. « Je ne demande qu'une seule chose : vivre en prison jusqu'au printemps prochain afin d'avoir du pain. »

Le tribunal le condamne à six jours de prison.

Rocher a été condamné sept fois pour vagabondage et révolte contre les agents de la force publique.

Tout dernièrement, il était en ribotte, lorsqu'il alla demander l'aumône dans une maison isolée. On lui refusa, il insista, menaça.

Il est condamné à trois mois de prison.

Affaire Salomon-Bergon. — Jeudi est venue devant le tribunal correctionnel de Cahors l'affaire Salomon-Bergon dont nous avons entretenu nos lecteurs.

M. Bergon, directeur du *Réveil du Lot*, a été condamné à 25 francs d'amende, 30 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

Contravention aux règlements de l'octroi. — Il a été dressé pendant l'année 1888, par les agents de l'octroi, 70 procès-verbaux qui ont produit la somme de 1,035 fr. 60.

Labastide-Murat. — Vol. — Dans la nuit du 24 au 25, pendant la messe de minuit, un vol de 450 francs a été commis chez M. Eugène Meyzer, habitant le quartier du Lac. Le voleur a profité du moment où les maîtres de la maison étaient à la messe pour pénétrer dans l'intérieur du logis en passant par un hangar. La justice informe.

Tribunal correctionnel de Figeac. — Le 24 novembre dernier, le nommé Andrieu, se disant sans ouvrage, se présentait au domicile de M. Ayroles, propriétaire et maire de Saignes, pour lui demander du travail; il lui dit qu'il avait été occupé au château d'Ayrol, où il avait même l'intention de se rendre. Devant ces références, on s'empressa de lui donner du travail.

Andrieu, pendant son séjour à Saignes, se renseigna auprès de la bonne sur la position de fortune de ses maîtres et sur leurs habitudes; il apprit que le vieillard possédait quelques économies qui étaient renfermées dans l'armoire qui se trouvait dans l'appartement qu'il occupait. Au bout de trois ou quatre jours, profitant de l'absence de l'oncle de M. Ayroles, il fractura le meuble et s'empara d'une somme de 300 francs environ contenue dans une bourse. Une fois en possession de cette somme, il prétexta, le soir même, qu'il était attendu chez M. de Turenne et manifesta le désir de s'en aller.

Au lieu de se rendre à Ayrol, il se rendit chez lui, à Saint-Cirq-Lapopie.

La justice, ayant été informée de cette affaire, fit faire une perquisition au domicile d'Andrieu. A l'arrivée des gendarmes, ce dernier, qui avait encore sur lui la bourse en question avec une partie de la somme, voyant que sa position était des plus critiques, voulut se défaire de sa bourse et prétendit éprouver un besoin naturel; le gendarme flairant une ruse, l'autorisa; mais Pandore ne le perdit pas de vue et la bourse fut prise d'assaut au moment où elle disparaissait... Cette bourse a été reconnue par M. Ayroles; elle renfermait encore une somme de 106 fr.

Andrieu a été condamné à six mois d'emprisonnement.

Coups et blessures. — Les nommés C..., de Saint-Céré, et M..., de Leyme, inculpés de coups et blessures réciproques, à la suite d'une rixe qui s'est passée à Saint-Céré le 2 décembre, sont condamnés tous deux à six jours de prison.

Accident mortel. — On lit dans le *Petit Quercynois* :

Comme plusieurs de nos confrères, nous avons rapporté d'une façon inexacte le terrible accident causé par un cheval emporté sur la route de Vizac.

M. Moratet, de Saint-Cirgues, revenait de Figeac à cheval, longeant la voie du chemin de fer d'Aurillac qui suit la route de Vizac.

Un train vint à passer. La monture de Moratet s'emballa, le jeta dans le fossé et partit à fond de train en soignant toujours le chemin, encombré de gens revenant de la foire de Figeac.

Dans sa course, il renversa un homme qui tomba si malheureusement, qu'il se fractura la base du crâne et en mourut presque sur le coup.

Chien enragé. — Mercredi matin, à Gourdon, un chien présentant des symptômes d'hydrophobie a mordu dans plusieurs quartiers de la ville 3 personnes et 8 chiens. Malgré d'actives poursuites, l'animal a pu gagner la campagne. Revenu à Gourdon jeudi, on a pu s'em-

parer du chien qui a été abattu aussitôt, mais il avait encore mordu un enfant.

L'autopsie faite par M. Goulomès, vétérinaire, a constaté la présence de débris d'herbes de pois etc., dans les intestins du chien abattu.

M. le maire a immédiatement pris un arrêté enjoignant aux propriétaires de chiens de ne laisser sortir ces animaux que tenus en laisse ou muselés.

La crue du Lot. — Le 30 décembre, à 11 heures du soir, l'administration de la navigation a fait parvenir à Cahors une dépêche annonçant une crue du Lot de deux mètres environ, qui se produirait dans la nuit du 31 ou dans la journée du 1^{er} janvier.

Les populations riveraines ont été prévenues et en particulier le faubourg Saint-Georges.

La crue a été peu sensible dans la journée du 31, mais dans celle du 1^{er} janvier, elle a atteint 4^m 10 au-dessus de l'étiage, pris à l'échelle du pont Louis-Philippe.

Cette crue provient de la fonte des neiges des montagnes de la Lozère, qui ont été fondues par le vent d'est qui a soufflé avec force dans la journée du 30 décembre.

On nous écrit de Mende :

« La crue du Lot est due à la fonte des quantités considérables de neige qui étaient tombées sur les montagnes pendant ces derniers jours. »

« Le vent du sud-est, qui souffle en ce moment avec une certaine violence a occasionné cette fonte subite sur toutes les hauteurs. »

Cahors, 3 janvier, soir.

Le Lot a baissé considérablement. Les eaux sont à leur niveau normal.

AGRICULTURE

COMMUNE DE DURAVEL

Concours de bestiaux. — Par décision du conseil municipal, approuvée par M. le Préfet du Lot, il est créé des concours de bestiaux à Duravel, aux foires des premiers samedis de février et d'octobre, 1889 et 1890.

Les bestiaux de toutes races seront admis à ces concours; il en sera fait simplement deux catégories; l'une comprenant les animaux de travail, l'autre comprenant les animaux de boucherie; ils seront présentés par paires.

Huit prix seront distribués à l'espèce bovine, dans chacun des concours, quatre pour chaque catégorie. Ces prix consisteront en une somme d'argent et un diplôme ou médaille; ils seront pour chaque catégorie, de :

- Un prix de cinquante francs 50 fr.
- Un prix de trente-cinq francs 35 fr.
- Un prix de vingt-cinq francs 25 fr.
- Un prix de quinze francs 15 fr.

Il sera en outre délivré des mentions honorables avec diplôme.

Un prix supplémentaire de 30 fr. pourra être donné au marchand de bestiaux, qui aura présenté sur le champ de foire, le lot le plus remarquable de jeunes taureaux.

Il sera donné deux prix aux deux lots de montons, présents sur le champ de foire, qui paraîtront les plus méritants.

Les prix seront de quinze francs et de dix francs.

Deux prix, de dix francs chacun, seront aussi alloués, l'un, au porc le plus gras présent sur le champ de foire, l'autre, au lot le meilleur de jeunes porcelets.

Aucune inscription préalable, aucune formalité quelconque, ne seront requises.

Les bestiaux qui devront prendre part aux concours, seront simplement rendus à Duravel, sur le champ de foire, à une place qui leur sera fixée, aux jours indiqués, à midi.

La liste des concurrents sera close à midi et de mie; le jury remplira ses fonctions à une heure du soir.

Ce jury sera composé : 1^o de trois membres nommés par le conseil municipal; un, pris dans la commune de Duravel et deux, choisis en dehors de la commune; 2^o d'un vétérinaire diplômé, également désigné par le conseil municipal; 3^o du Maire ou de son délégué.

Tous les propriétaires ou marchands, tant de la commune que des cantons voisins, pourront présenter leurs bestiaux au concours.

Les prix décernés seront remis aux intéressés le jour même du concours.

Foire de Cahors. — La foire du 3 janvier a attiré beaucoup de monde malgré la rigueur de la température.

Les porcs gras sont très nombreux et les prix assez élevés.

Les oies mortes sont aussi en grande quantité et se vendent de 0,75 à 0,85 c. la livre.

Beaucoup de truffes sur la place du marché, elle est enlevée à 7 et 8 fr. la livre.

FAITS DIVERS

Exécution de Prado

Le dernier acte de ce drame à sensation s'est joué vendredi matin sous un ciel gris, devant un public restreint, sans aucun incident, sans mise en scène.

Tous les acteurs, magistrats, commissaires, bourreau même, avaient l'air hésitant, l'allure incertaine, dit le XIX^e Siècle : on guillotina dans l'inconnu, après un procès très obscur, un anonyme.

MM. Beauquesne, l'abbé Faure, Goron, Caubet, Espierre et Baron, réunis dans l'appartement du directeur de la Roquette, se sont dirigés à sept heures et quart vers la cellule occupée par Prado.

Dès l'entrée de M. Beauquesne dans la cellule, Prado s'éveille, se dresse sur son séant, et, à l'annonce du rejet du pourvoi en grâce, répond énergiquement :

— C'est bien ! j'irai à la boucherie faire la culbute !

Et aussitôt le voici debout, très calme; il va en chemise à sa table, montre aux assistants une lettre commencée dans la nuit pour M^e Comby, son défenseur, à qui il demandait de lui indiquer la date de l'exécution. Ouvrant un tiroir, il en sort quelques manuscrits, les déchire d'une main très ferme et donne l'ordre d'en jeter les débris au feu.

Il prend une photographie de sa fille et la donne à l'aumônier, d'un geste dégagé.

Sa toilette, il veut la faire lui-même; il revêt le pantalon marron, les chaussettes rouges et chausse les bottines vernies qu'il portait à la cour d'assises.

Puis, comme l'abbé Faure s'avance vers lui et lui offre un verre de rhum :

— Prenez-le, monsieur l'abbé, répond-il, vous êtes plus ému que moi.

— Voulez-vous embrasser le crucifix? ajoute ensuite l'aumônier.

— Embrassez-moi si cela vous fait plaisir, réplique Prado; quant à votre bon Dieu, qui ne m'a pas tiré de là, je n'en veux pas. D'ailleurs, vous et moi, monsieur l'abbé, nous savons à quoi nous en tenir à son sujet.

Puis, se retournant vers les assistants stupéfaits de ce sang-froid extraordinaire :

— Allons, messieurs, je suis à vous !

La scène du greffe où on se rend pour la toilette est plus dramatique encore.

Apercevant M. Goron au milieu du groupe des magistrats, Prado s'approche de lui et dit d'une voix forte :

— Portez à mon juge, M. Guillhot, qui m'envoie aujourd'hui à la mort, mes salutations... Je proteste de mon innocence : je n'ai pas assassiné Marie Aguttant, je le jure sur la tête de mon enfant !

Cette solennelle déclaration a profondément remué les assistants.

Le condamné ajoute : « Bonne chance dans votre carrière, monsieur Goron ! On devrait employer la sûreté dans des affaires aussi graves; peut-être aurait-on trouvé d'autres pistes. »

Cependant, Deibler procède à la toilette de son client, coupe le col de sa chemise et lui jette une veste sur le dos.

Prado s'adresse alors à l'abbé Faure :

— Faites dire à Mauricette Couronneau la mère de mon enfant, si jamais vous avez de ses nouvelles, qu'elle est plus infâme que Marie Forestier, parce qu'elle fait tomber la tête du père de son enfant. Cette tête, elle pourra la déposer dans sa corbeille de noces.

On se met en marche vers la porte de la prison; le condamné s'arrête et dit aux assistants :

— Je ne veux pas que mon corps soit coupé en morceaux sur les dalles de l'Ecole de médecine.

Mourir n'est rien; mais n'oubliez pas ma prière, évitez-moi cela, messieurs.

Tout à coup, le portail s'ouvre à deux battants; Prado apparaît entouré des aides; l'aumônier, poursuivant jusqu'au bout l'accomplissement de sa mission, les suit. Un grand mouvement de curiosité se produit dans la foule qui se découvre. Lui, marche avec lenteur; les entraves qui lui serrent les jambes alourdissent ses pas. On a placé sur son cou nu le pardessus jaune qu'il portait lors de sa comparution devant la cour d'assises, mais ce vêtement flottant ne le protège point contre le froid vif : il grelotte. Son visage est d'une pâleur extrême, hideuse.

D'abord, il jette autour de lui un regard vague, errant, qui semble ne pouvoir s'arrêter sur aucun objet; puis il baisse la tête. Un moment, ses lèvres s'agitent comme s'il voulait parler; mais il garde le silence et s'avance vers la guillotine.

Le voilà maintenant en face de l'instrument de supplice. Debout devant la planche fatale qui tarde se mouvoir, il lève les yeux sur l'acier luisant qui doit lui trancher la tête, puis les abaisse vers la lunette où sa tête va s'engager. Le malheureux a tout le temps de l'observer, car M. Deibler semble ne point se presser. C'est un spectacle terrible.

Quarante secondes au moins se sont écoulées dans cette effroyable attente.

Alors, on voit remuer ses lèvres; on croit qu'il va parler; il fait des efforts pour articuler un son; mais l'angoisse étouffe sa voix. Un frisson parcourt la foule.

Enfin, le patient est assujéti sur la planche qui bascule; la tête est prise dans la lunette; le couteau s'abat brusquement. Il est sept heures trente-deux minutes.

PETITE CORRESPONDANCE

M. — Merci de votre collaboration. Nous vous inscrivons pour l'abonnement gratuit.

G. — Cartes parties lorsque lettre arrivée.

Q. — Recevrez à temps lettres convocations.

M. — Excellente causerie agricole; sera publiée au premier jour.

O. — Nous ne signons les articles que lorsque l'auteur le désire. Nous gardons rigoureusement le secret du nom de nos correspondants vis-à-vis de qui ce soit. Mais, nous le répétons, nous n'acceptons que des articles présentant un intérêt local ou général.

L. — Allons aux renseignements pour votre affaire.

M. — Rassurez-vous. La réduction dont nous vous faisons profiter n'est point temporaire. Elle est définitive et indépendante de toute période électorale.

BOURSE. — Cours du 22 décembre 1888.

3 0/0.....	82 70
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 50
4 1/2 0/0 1883.....	101 80
Actions Orléans.....	1,330 50
Actions Lyon.....	1,275 00
Action Panama.....	128 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	410 00
Obligations Lombardes.....	297 50
Obligations Saragosse.....	356 00

Bibliographie

LA GRANDE REVUE paraît deux fois par mois, les 10 et 25. Abonnements : France, 30 fr. par an; Etranger, 35 fr., rue Halévy, 14, Paris. Sommaire du numéro du 25 décembre. — Souvenirs et portraits (Silhouettes romantiques, Armand Silvestre. — La comtesse Genèvre, Tolla Dorian. — Questions militaires (Nos fortifications et les nouveaux explosifs, ***. — Marie-Antoinette à Triazon, F. de Vyré. — L'Excellent Homme, L. d'Ervioux. — Figurines (Marcelin), C^{ste} Paul de Molènes. — La théâtre de Corvin Newsky — Passionnement, Guy Lysamber. — La femme en rouge, Mas-Kay. — Chronique politique (Le coup d'Etat), Arsène Houssaye. Histoire littéraire au jour le jour, Alceste. — Critique musicale, Joséphin Péladan. — Les théâtres, Montfleury. — Carnet Parisien, Baronne de Spare.

ST-NICOLAS, 40^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 3 (20 décembre 1888). — Les Proverbes de Pierrot, Tante Nicole. — Esclave ! Pierre Duchateau. — Vieille Prudence, ***. — Maltverne, Marthe Bertin. — Le triste petit prince Eudoxie Dupuis. — La Boîte aux Lettres. La Tirelire aux Devinettes. Illustrations par J. Geoffroy, Gilbert, Albertine Randall, Birch, Gaillard, etc.

Situation dangereuse! — Brucheville (Manche), le 2 avril 1888. — Etant en sueur, je m'étais mis dans l'eau; j'ai été pris d'un refroidissement qui me faisait beaucoup tousser, qui m'empêchait de travailler à cause des douleurs dans le côté. Dès que j'ai eu pris la moitié d'une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, ma toux a disparu et depuis lors je me porte à merveille. (Sig. lég.) Alexis LANNES, garde.

La plupart des maladies résultant des vices du sang et son impureté, peuvent être facilement guéries par chaque personne qui se rend compte de son état en lisant la curieuse et intéressante brochure qu'envoie gratis et franco à tous ceux qui la lui demandent, M. Vincent, pharmacien, à Grenoble (Isère).

Sûr du succès.

Il fallait être sûr d'offrir un produit vraiment utile et efficace, bien réel comme prix et comme qualité, il fallait en un mot être sûr du succès pour créer le Baume Victor, ce liniment souverain contre les douleurs. Et pourquoi? Parce que celui qui a des douleurs ne veut pas et ne peut pas attendre, il demande à être soulagé immédiatement. Et si le Baume Victor n'était pas recommandé par la foule de gens qui lui doivent leur guérison, on n'en parlerait plus depuis longtemps. On peut même affirmer que M. Hertzog, le pharmacien spécialiste bien connu, n'aurait jamais osé l'offrir à sa nombreuse clientèle. — 2 fr. le flacon dans les pharmacies.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1^{fr} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Variétés
L'ÉCOLE CENTRALE
DU LOT

(1796-1804) Suite (1)

Récapitulation

Dépendances du collège..... 10,735^m404
Dépendances des ci-devant Cordeliers. 17,846 767

TOTAL général..... 28,582 171

Une partie de ces jardins a été transformée en promenade publique, et, malgré cette réduction de superficie, le lycée de Cahors n'en reste pas moins un des plus étendus de France.

IV

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT. — LA BIBLIOTHÈQUE. — LE JARDIN BOTANIQUE. — APPEL AUX FAMILLES. — PENSIONNAT ET PROSPECTUS. — EXERCICES PUBLICS. L'administration départementale, l'administration communale et le jury d'instruction publique, eurent pour préoccupation constante, après l'ouverture de l'École, de compléter le personnel et d'organiser l'enseignement sur les bases les plus larges.

Les chaires d'histoire naturelle et de physique et chimie n'avaient pas encore de titulaires. Les membres du Jury d'instruction s'adressèrent, pour trouver des candidats sérieux, au savant Guyton-Morveau, membre du corps législatif et professeur de chimie à l'Institut de Paris, qui leur désigna Plessis pour la physique et la chimie, et Hédouin pour l'histoire naturelle.

Ils s'empressèrent aussitôt d'écrire aux citoyens Sallèles et Monmayou, députés du Lot au Corps législatif, la lettre suivante :

« Ce 4^e germinal, l'an iv.

» Sur le compte qu'on nous a rendu, citoyens, des talents du citoyen Hédouin, pour la partie de l'histoire naturelle, nous lui écrivions pour l'inviter à se présenter à vous. Vous voudrez bien vous réunir l'un et l'autre pour l'engager à avoir une conférence avec le citoyen Guyton-Morveau, dont l'opinion fixera la vôtre et celle de nos concitoyens. Nous espérons que vous nous ferez part du résultat de cette affaire ; nous connaissons l'intérêt que vous prenez au succès de notre école centrale.

» Vous savez sans doute que le citoyen Plessis nous a été annoncé pour la chimie et la physique expérimentales de la part de Guyton-Morveau. Nous avons écrit à ce dernier de décider le départ de ce professeur, d'après la promesse que l'administration du département nous a faite de fournir aux frais de son voyage. Nous espérons le même avantage pour le professeur d'histoire naturelle.... Nous ne cessons de vous rappeler la nécessité des livres pour notre Bibliothèque et des instruments de physique, chimie et mathématiques. Vous avez dû recevoir à ce sujet un arrêté de l'administration du département adressé à la députation du Lot et au ministre de l'intérieur. »

Par arrêté du 19 germinal, le Jury d'instruction nomma Plessis, professeur de physique, et Hédouin, professeur d'histoire naturelle. Un médecin de Cahors, Laromiguière, avait posé sa candidature à cette dernière chaire.

« Votre lettre, citoyen — lui écrivirent à cette même date du 19 germinal les membres du Jury — nous est parvenue trop tard. Nous regrettons de n'avoir pu donner à vos talents l'occasion d'être utiles au public.... Nous ne pouvons que vous témoigner notre peine à ce sujet et vous assurer de notre estime. »

En même temps, ils écrivaient aux députés Sallèles et Monmayou :

« Nous vous adressons, citoyens, la nomination des citoyens Hédouin et Plessis, approuvée par l'administration centrale du département du Lot, le premier pour l'histoire naturelle, le second pour la physique et la chimie expérimentales ; ensemble l'extrait d'arrêté de la même administration sollicitant l'autorisation du paiement des frais de leur voyage à Cahors, et l'invitation au ministre de l'intérieur d'accorder un acompte aux dits professeurs. Nous vous faisons aussi passer l'extrait d'arrêté de la même administration concernant l'établissement de notre Bibliothèque, ainsi que des instruments nécessaires de physique et chimie expérimentales, de géométrie et cabinet d'histoire naturelle. Vous trouverez aussi joint un autre arrêté tendant à solliciter l'établissement d'une école de langues vivantes. Déjà nous avons désigné un sujet propre à cette partie. Votre zèle pour la chose publique, l'intérêt que vous prenez à notre département nous sont un garant des efforts que vous ferez pour l'entier succès des objets que nous remettons à votre sollicitude. Vous pouvez assurer les citoyens Hédouin et Plessis que les corps constitués ici s'empresseront de leur procurer tous les avantages possibles et de leur rendre agréable la nouvelle patrie qu'ils adoptent. Tous les citoyens partageront ce sentiment. »

Cependant des difficultés nouvelles surgissaient. Le professeur de dessin, Montreuil père, ne voulut pas quitter Toulouse et envoya sa démission. Le professeur d'histoire naturelle, Hédouin, ne se rendit pas à son poste. Il fallut remplacer ces deux maîtres.

Pour le professeur de dessin, le Jury d'instruction s'adressa au citoyen Lucas qui enseignait avec éclat à l'école des Arts de Toulouse.

« Votre réputation, citoyen, si dignement acquise dans les arts et votre amour pour leur culture nous font adresser à vous, pour vous prier de nous éclairer sur le choix d'un sujet capable de professer l'école de dessin dans notre département. Nous ambitionnons des talents distingués, de l'amour pour la Révolution et de la moralité. Donnez-nous, s'il vous plaît, le plus tôt possible, des renseignements qui puissent nous fixer, s'il est à votre connaissance des sujets capables de remplir nos vœux. Notre reconnaissance égalera notre estime. »

Lucas désigna un de ses compatriotes, Broquère, qui fut nommé professeur de dessin par arrêté du 13 floréal, mais qui, comme Montreuil, ne se rendit pas à Cahors et fut définitivement remplacé six mois après,

le 8 brumaire an v, par le citoyen Bonafous, secrétaire-général de l'administration centrale du Lot.

Déjà, le 16 messidor précédent, la chaire d'histoire naturelle avait été donnée à Pierre Alexis Baron, ancien ingénieur des Colonies, habitant de Montauban.

Le personnel fut complété, le 9 brumaire an v, par la nomination du citoyen Galy aux fonctions de bibliothécaire.

Voici donc quelle était, à la fin d'octobre 1796, la composition du corps des professeurs de l'École centrale :

Ricard pour les mathématiques ; Jouffreau, pour les langues anciennes ; Rouziès, pour la grammaire générale ; Brunies, pour les belles-lettres ; Ramel, pour l'histoire ; Poncet-Delpech, pour la législation ; Plessis, pour la physique et la chimie ; Baron, pour l'histoire naturelle ; Bonafous, pour le dessin ; Agar, pour les langues vivantes, et Galy, bibliothécaire.

Poncet-Delpech n'exerça ses fonctions que pendant peu de temps. Il fut élu député au corps législatif et eut pour successeur, le 4 floréal an v, un homme de loi justement estimé, le citoyen Rivière.

Si la prospérité d'une École dépendait uniquement du mérite de ses maîtres, l'École centrale du Lot aurait dû briller d'un vif éclat, car Rouziès, Brunies, Agar, pour ne citer que les plus connus, étaient des esprits d'élite et des professeurs éminents.

Surveillée par le Jury d'instruction, l'École centrale était dirigée par un Conseil d'administration, composé de trois membres qui furent, au début, Brunies, Plessis et Ramel. Il aurait mieux valu que la direction de l'enseignement fut confiée à une seule personne, ayant l'autorité et la responsabilité. De même, malgré le zèle et le dévouement des Jurys d'instruction, il aurait été préférable de ne pas leur laisser le choix des professeurs. Il est vrai que tout était à organiser, et qu'il n'existait pas encore d'administration de l'instruction publique.

La première année fut une année de tâtonnements et d'épreuves. La Bibliothèque était insuffisante, le cabinet de physique était dépourvu d'instruments, le jardin botanique était à créer, les bâtiments se trouvaient dans un état de délabrement complet. Les classes se firent cependant, mais avec peu d'élèves.

Le 5 vendémiaire an vi, le Conseil d'administration, dont Rouziès faisait partie, adressa à l'administration centrale une plainte au sujet du retard qu'on apportait à traiter les questions en suspens. Deux mois après, les instruments de physique arrivaient en bon état et Plessis informait l'administration centrale qu'il pourrait commencer ses expériences le 13 frimaire. L'École commençait à être mieux connue et plus justement appréciée, aussi le nombre des élèves allait-il en augmentant. Au 15 ventôse an vi, 108 jeunes gens suivaient les divers cours et étaient ainsi répartis : 12 au cours de langues anciennes, 35 au cours d'histoire naturelle, 18 au cours de dessin, 26 au cours d'algèbre, 26 au cours d'arithmétique, 5 au cours de physique et chimie, 30 au cours de grammaire générale, 5 au cours d'histoire, 8 au cours de belles-lettres, 15 au cours de législation. Le cours de langues vivantes n'avait pas encore été autorisé.

L'ancienne division des classes avait été supprimée ; les élèves ne suivaient que les cours dont ils croyaient avoir besoin, la plupart se contentaient d'un seul, et si les classes de mathématiques, d'histoire naturelle, de grammaire générale étaient assez fréquentées, celles de physique, d'histoire et de belles-lettres étaient trop délaissées.

Sur les 108 élèves de l'École centrale, 57 seulement étaient nés de Cahors. Les autres, séparés de leur famille, n'étaient pas soumis à une surveillance nécessaire pour des jeunes gens de 15 à 18 ans, et le Conseil d'administration se demanda s'il ne serait pas utile d'organiser un pensionnat.

Il écrivit à ce sujet, le 8 messidor an vi, à l'administration centrale du département.

« Citoyens administrateurs,

» Nous vous faisons passer un prospectus relatif au pensionnat près votre École centrale.

» La bienveillance que vous nous avez témoignée, votre amour pour les lettres, et le zèle que vous avez constamment montré pour les progrès de l'éducation, nous font espérer que vous l'accueillerez avec bonté.

» Veuillez y jeter un coup d'œil ; et si vous le croyez utile à peupler l'école du département confié à vos soins, honorez-le de votre sanction, en l'accompagnant d'un arrêté qui soit une garantie pour les parents, et un encouragement pour les hommes estimables, qui se sont chargés de l'éducation d'une jeunesse déjà trop négligée et pourtant si intéressante.

» Salut et respect

Le Conseil d'administration de l'École centrale du Lot.

» BRUNIES. RICARD. »

L'administration du département autorisa la création du pensionnat et le prospectus suivant fut adressé aux familles.

« LES PROFESSEURS, DE L'ÉCOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU LOT, AUX AMIS DES MŒURS ET DE L'ÉDUCATION.

» Citoyens,

» Votre École centrale se peuple de jour en jour ; les préjugés dont elle fut d'abord entourée se dissipent ; et la confiance des élèves en leurs instituteurs est décidée. Les besoins de l'instruction sont sentis et elle est accueillie avec fruit. L'impulsion est donnée et tout marche.

» Mais au dehors les mœurs publiques se sentent encore du désordre inséparable d'une grande révolution et la jeunesse est entourée de pièges inévitables ; d'un autre côté, si les leçons publiques sont le plus souvent infructueuses, c'est que les études particulières ne sont ni surveillées ni dirigées, ou que la meilleure volonté échoue contre des difficultés qu'un peu de secours ferait disparaître.

» Le pensionnat établi près l'École centrale vous offre une garantie précieuse des mœurs de vos enfants et du succès de leurs études. C'est un père de famille qui veillera pour vous, aux unes et aux autres. C'est une épouse vertueuse, une tendre mère qui prévendra les besoins des plus jeunes et entretiendra la propreté parmi tous.

» On recevra les jeunes gens de tout âge pourvu qu'ils aient les premières connaissances acquises dans les écoles primaires. Ceux qui seront en état de suivre les cours de l'École centrale, trouveront au pensionnat tous les secours qu'on peut attendre d'un zèle actif et éclairé.

J. BAUDEL

(A suivre)

(1) Voir les N^o du Journal du Lot, d'avril 1888.


1889

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF
DU
DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR
MM. LES CHEFS DE DIVISION
DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE DE A. LAYTOU ET FILS

1889

ALAZARD

VITICULTEUR PÉPINIÉRISTE
A MONTAUBAN (TARN-ET-GARONNE)

Producteurs directs { Othello, Jacquez, Herbeumont, Cunningham, Canada, Sécrotary, Black Défiance, etc.

Porte-Greffes { Riparia, Solonis, Rupestris, Vialla, Taylor, York-Madeira, Cordifolia-Rupestris pour sols calcaires et marneux.

RACINES ET BOUTURES DE 1^{er} CHOIX

Plants greffés soudés { Hybrides Bouschet et Cépages de la région.

Outils et accessoires pour le Greffage { Machines à greffer à l'atelier sur table, Greffoirs de poche, Pince Aliés pour la greffe au bouchon, Pierres du Levant, Raphia, Plomb en feuilles, Bouchons fils de fer.

Décortiqueur pour les boutures des espèces Américaines difficiles à la reprise

PRIX MODÉRÉS

Envoi du Prix-courant franco sur demande

NOTA. — Pour voir les échantillons s'adresser à M. ALAZARD, rue du Four Sainte-Barbe, 12. A CAHORS

OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail ; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il produit
une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



PLANTS AMÉRICAINS

A Vendre. Othello grand producteur direct 25 fr. les mille boutures. Pour les autres variétés on traitera par correspondance. — S'adresser à M. Julian Antoine fils, à Villeneuve-lez-Magnelone (Hérault).

NOTA : Exige noms et prénoms en toutes lettres. — Demande représentants, bonnes remises.

Le propriétaire-gérant, Laytou.